



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-005 RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération n° 20-028 en date du 4 juin 2020 relative à la constitution des commissions communales à bulletin non secret, modifiée par délibérations n° 22-035 du 28 avril 2022, n° 23-080 du 23 novembre 2023 et n° 24-002 du 24 janvier 2024,

Considérant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant que le Maire est président de droit de toutes les commissions et qu'un vice-président doit être désigné pour chacune des commissions. Les commissions communales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux,

Considérant l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nomination des commissions communales suivantes :

- Administration générale et gestion du personnel,
- Travaux et environnement,
- Patrimoine,
- Jeunesse,
- Animation

Après en avoir délibéré et confirmé le mode de scrutin à bulletin non secret, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** l'intégration de Monsieur André BRIAS au sein de la commission PATRIMOINE ;

VOTE : POUR 16 – ABSTENTION : 1

- **APPROUVE** l'intégration de Monsieur André BRIAS au sein de la commission ANIMATION ;

VOTE : POUR 16 – ABSTENTION : 1

- **APPROUVE** la nomination de Monsieur BENOIST en tant que membre titulaire de la commission d'Appel d'Offres.

VOTE : POUR 16 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

